

-----  
COMpte Rendu de la Réunion du Mardi 11 Février 2020

**Objet de la réunion :** séance plénière.

On retiendra que :

Ordre du jour	Synthèse des discussions	Décisions prises
<p><b>Proposition de modification du règlement intérieur</b></p>	<p>Le Comité Citoyen de Sainte-Suzanne (CCSS) n'étant plus le porteur financier du Conseil Citoyen (CC), il convient de modifier les articles 7 et 8 dans lesquels apparaissent leur nom et de le remplacer par celui du <i>Football Club Bagatelle Sainte-Suzanne</i> (FCBSS).</p> <p>Echanges et discussion sur l'attribution des 4 places des représentants du CCSS dans le « collège acteurs locaux ».</p>	<p>Modifications validées par l'ensemble des membres présents (voir nouveau règlement intérieur en annexe).</p> <p>Il a été décidé de maintenir le nombre de places attribuées à l'association CCSS. Néanmoins, un courrier va être envoyé afin qu'elle réactualise la liste de ses membres. Sans réponse de leur part avant le 28/02/2020, les places seront réattribuées à de nouveaux acteurs locaux intervenant dans le quartier prioritaire.</p>
<p><b>Bilan budgets du CC:</b></p> <p>➤ <b>Budget du CC 2018 engagé ;</b></p> <p>➤ <b>Budget du CC 2019 engagé ;</b></p> <p>➤ <b>Budget du CC 2020 ;</b></p> <p>➤ <b>FPH</b></p>	<p>Des relances de demandes de paiement ont été reçues du prestataire W-web.com concernant la conception du logo du CC de Village Desprez depuis plusieurs mois. Il convient de trouver une solution car cela bloque la conception des outils d'identification et de communication depuis le mois d'octobre 2019.</p> <p>Rappel sur le budget utilisé en 2019.</p> <p>Rappel : le budget global du CC pour 2020 est de 4800.00€. Répartition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2400.00 € pour le fonctionnement et les actions de communication du Conseil Citoyen ;</li> <li>❖ 2400.00 € pour les Fonds de Participation des Habitants (FPH).</li> </ul> <p>Programmer une réunion de travail pour élaborer un règlement intérieur et une fiche action pour les FPH.</p>	<p>Il convient d'envoyer un mail à l'association CCSS afin de savoir où en est l'avancement du paiement du logo du CC (mettre en copie la déléguée du Préfet).</p> <p>Le budget du CC 2019 a été consommé dans son intégralité.</p> <p>Budget du CC 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 160.98 € (pour l'abonnement téléphonique) sur 2400.00€ sont engagés sur la partie « fonctionnement et actions du CC. Reste 2239.02 € à engager ;</li> <li>❖ Reste 2400.00 € à engager en FPH.</li> </ul> <p>Réunion de travail prévue le mardi 18 février à 10h00, au CASE de Village Desprez.</p>

<p><b>Questions diverses.</b></p>	<p>Information : COTECH TFPB le 19/02/2020 à 10h00, salle Lucet Langenier.</p> <p>Retour de M. CHANE BON sur sa participation à la rencontre nationale des Conseils Citoyens qui s'est déroulée en Métropole en novembre dernier.</p> <p>Echanges sur l'horaire des réunions du conseil citoyen.</p> <p>Fixer la date de la prochaine séance plénière.</p>	<p>Membres présents: Mme MARDEMOUTOU Gilberte, Mr CHANE BON Hubert.</p> <p>Compte tenu des disponibilités de chacun, il convient de programmer les prochaines réunions pendant les horaires de travail. Les réunions se feront donc le mardi matin.</p> <p>Séance plénière à programmer pour le mois d'avril.</p> <p>Ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Validation du règlement intérieur et de la fiche action pour les FPH;</li> <li>❖ Echanges sur le prévisionnel d'actions 2020 ;</li> <li>❖ Questions diverses :</li> </ul> <p>Modification de la liste des membres du CC.</p>
-----------------------------------	--	--